

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 837 portant création de lycées d'Etat dans les T-O.M. et les Nouvelles Hébrides (arrêté de promulgation n° 837 du 2 juin 1966) [J.O.R.F. du 19 mai 1966, p. 4046].

n° 837

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 juin 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : — le décret du 13 mai 1966 portant création de lycées d'Etat dans les territoires d'outre-mer et les Nouvelles-Hébrides. (J.O.R.F. du 19 mai 1966, p. 4046.)

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communié partout où besoin sera:

Pour le Secrétaire Général, Chef du Territoire p. i. : Le Conseiller aux Affaires administratives, Henri BEAUX.